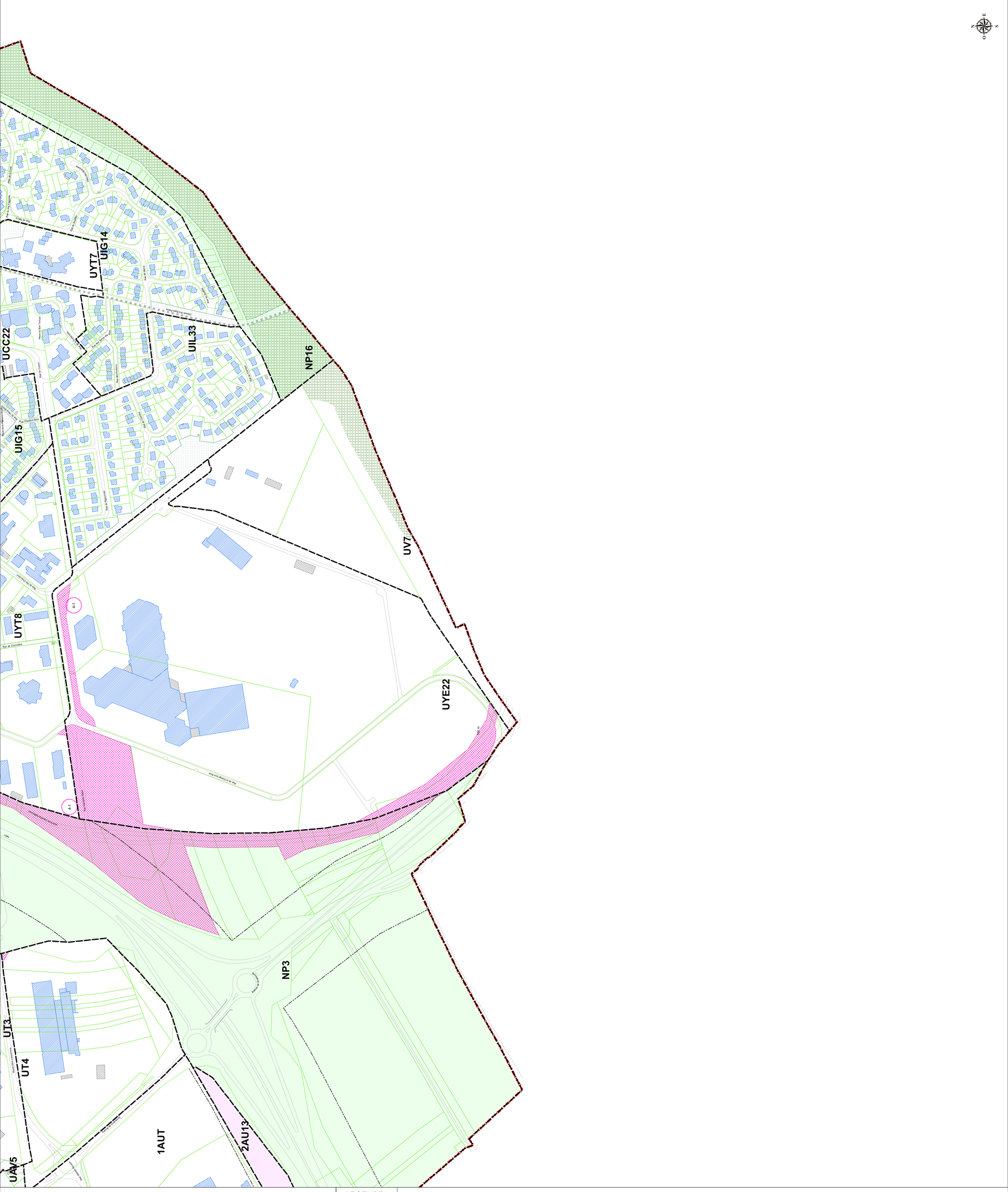

VILLE DE METZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

DOCUMENT GRAPHIQUE

II-1 16

ECHELLE : 1/2000°

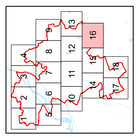

REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR		MISES EN COMPATIBILITE	
DCM	18/12/2008	DCM	24/09/2009	AMu	21/04/2020	AP	27/05/2020
DCM	27/02/2011	DCM	26/12/2009	AMu	20/01/2011		
DCM	27/10/2011	DCM	29/04/2010	AMu	10/03/2011		
		DCM	28/12/2010	AMu	01/09/2017		
		DCM	30/06/2011	AMu	11/12/2018		
		DCM	26/04/2012	AMu	06/02/2020		
		DCM	06/07/2012				
		DCM	26/09/2013				
		DCM	29/09/2016				
		DCM	15/12/2016				
		DCM	06/07/2017				
		DBM	05/02/2018				
		DBM	15/12/2018				
		DBM	10/02/2020				

Metz Métropole
Pôle Planification
11 boulevard Solidarité

Ville de Metz
Pôle Urbanisme
144 route de Thionville

AGURAM
3 rue Marconi

Edité le 14/03/2020

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Protection des captages d'eau

Périmètres de risques

- Plan de prévention des risques naturels : innondations
- Site pollué SSP8 Secteur Z1
- Site pollué SSP8 Secteur Z2
- Site pollué SSP8 Secteur Z3
- RTi1 - Port de Metz
- RTi1b - Soufflet Agriculture
- RTi2 - Compagnie mosellane de stockage
- RTi3 - UEM Borny
- RTi4 - RTi5 - RTi6 - UEM Chambière
- RTi7 - Lorca Chambière
- Seuils d'effets létaux significatifs
- Seuils d'effets létaux
- Seuils d'effets irréversibles
- Distance d'isolement
- Bris de vitres

Prescriptions relatives au patrimoine végétal et bâti

- Secteur sauvegardé
- Espace boisé classé
- Plantation à réaliser

Emplacements réservés et alignement

- Emplacement Réservé
- 4-1 Numéro de l'emplacement réservé
- Alignement (servitude d'utilité publique)
- Numéro de l'alignement

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- Marge de recul minimale des immeubles
- Marge de recul obligatoire des immeubles
- Implantation obligatoire des immeubles à l'alignement

Prescriptions d'aménagement

- Principe de création de place
- Principe de station T.C.S.P.
- T.C.S.P. tracé de principe
- Cheminement piétonnier, tracé de principe
- Piste cyclable, tracé de principe
- Prinicpe de création ou de prolongement d'une voie
- Tracé de principe d'une voie
- Principe de plantation d'une voie ou d'un espace public à dominante minérale
- Zone desservie par les transports en commun où s'appliquent les mesures prévues par l'article 28-1-2 de la LOTI
- Grands équipements localisés : site d'implantation et emprise indicatifs
- Tracé fixe d'une voie
- Bande énergétique
- 20.00 Emprise minimale d'une voie
- 35.00 Dimension minimale d'une placette
- Principe de masse boisée
- Espace public aménagé en parc ou espace vert pouvant accueillir les équipements et les services autorisés par le règlement
- Autre
- Chemin piéton à conforter ou à créer
- Chemin piéton existant à maintenir